



**ECOSOC • Integration Segment (27–29 May, 2014)**  
**SUSTAINABLE URBANIZATION**

**BUILDING  
THE FUTURE**  
**we WANT**

## **KINGDOM OF MOROCCO**

# **Contribution to the 2014 United Nations Economic and Social Council (ECOSOC) Integration Segment**

# Urbanisation durable

## Réponse au cinq question

### **1. Quelle a été l'expérience de votre pays dans l'usage de l'urbanisation en tant qu'outil d'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ?**

En raison de la forte croissance urbaine qu'ont connue les villes marocaines - dont la population a été multipliée 40 en l'espace d'un siècle passant de 440.000 habitants vers 1900 à près de 18 millions en 2012 - elles sont exposées aux divers risques sociaux et environnementaux et sont sujets de grands défis liés à la croissance économique à l'intégration sociale et à la préservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, les décideurs marocains sont conscients de l'importance de développer des villes plus prospères sur le plan économique, plus solidaire sur le plan social et plus et plus durables sur le plan environnementale.

L'intégration des aspects environnementaux, sociaux et économiques fait partie des préoccupations majeures du gouvernement marocain, notamment par une planification territoriale durable et le développement des démarches répondant à des critères de durabilité, porteuses de cohésion sociale et d'inclusion économique dans le respect de l'environnement.

Il y a cent ans en 1914, le Maroc était l'un des premiers pays dans le monde à avoir été doté d'instruments d'urbanisme, en tant que moyens de l'orientation de la croissance urbaine et de développement durable des territoires.

Depuis lors, un effort considérable a été entrepris par notre pays pour la généralisation de la couverture du territoire national en documents de la planification territoriale bien articulés (SNAT à l'échelle Nationale, les SRAT à l'échelle régionale, SDAU, PA, PDAR à l'échelle local), selon une stratégie à long terme visant le développement durable harmonieux des territoires, et ce notamment par :

- La protection et la mise en valeur des zones sensibles (espaces littoraux, zones de montagnes, ou espaces fragiles tels les vallées des régions pré sahariennes et les oasis...).
- La préservation des ressources naturelles.
- L'amélioration de la qualité de l'environnement local.
- L'équité sociale par l'accessibilité à l'emploi, au logement et aux services collectifs.
- La mixité et la diversité des territoires et des populations.
- Le renforcement du lien social et la solidarité entre les territoires et entre les populations, et le renforcement de l'attractivité pour un développement économique durable.

La composante environnementale a été prise en compte progressive par l'Etat marocaine depuis 1992. Une expérience de plus de 20 ans de développement durable s'est développée à travers 42 axes majeurs:

- Institutionnalisation du développement durable :
  - ✓ Elaboration de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et de son processus d'opérationnalisation.
  - ✓ L'intégration de cette préoccupation au niveau de la Constitution : Le développement durable est un objectif à atteindre pour les pouvoirs publics.
- Renforcement du cadre institutionnel : Création d'un Département de l'Environnement puis renforcement de ses attributions (CNE, OREDD, ADEREE,...).

## **2. Quelles ont été les investissements faits dans vos villes pour les transformer en hubs de durabilité ?**

Le Ministère s'est engagé à l'intégration du paramètre « développement durable » parmi les volets prioritaires de ses stratégies, ainsi que dans ses programmes d'interventions, en engageant plusieurs études et actions à caractère stratégique visant :

- **Réforme du cadre juridique et réglementaire pour un urbanisme durable** (code de l'urbanisme : Projet adopté au Conseil de Gouvernement) : dans le but de dépasser les imperfections du système juridique en vigueur de manière, tout en intégrant les impératifs du développement durable et des obligations du respect des équilibres environnementaux, et ce par :
  - L'obligation des études d'impact sur l'environnement, notamment pour la création de grands ensembles urbains ;
  - l'intégration des plans verts, comme outils de planification pour une gestion optimale de la composante verte ;
  - la valorisation des espaces publics et l'encouragement de la mixité sociale et urbaine dans la planification ;
  - l'intégration des principes visant l'efficacité des déplacements urbains au niveau de la planification urbaine (réduction des déplacements urbains, approche multimodale) ;
  - l'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables ;
  - Mise en place de plans de sauvegarde et de mise en valeur pour les territoires à intérêts patrimoniaux et écologiques.
- **Planification territoriale** : par la mise en place d'une nouvelle génération de documents pour une meilleure intégration de la dimension environnementale :
  - Des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain des Littoraux pour la protection et la mise en valeur du littoral marocain;
  - Des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain permettant le développement harmonieux et cohérent des espaces urbains et ruraux et visant notamment la protection et la mise en valeur des zones sensibles, des zones à risque, des zones à fort potentiel agricole;
  - Des Plans d'Aménagement permettant de préserver les espaces sensibles et de programmer des espaces verts (zones de boisement, espaces verts, servitudes de protection, zone non aedificandi,...);
  - Des Plans de sauvegarde et de mise en valeur des sites naturels et paysagers ;
  - Des Plans de Développement des Agglomérations Rurales permettant d'encadrer et de stimuler le développement agricole.
  - Des Plans de Gestion Environnemental et Social au sein des villes nouvelles.
- **Outils opérationnels pour des projets d'aménagement et de développement durable** : permettant de mettre en place des outils de veille, des critères, des moyens et méthodes de planification et d'aménagement urbains durables favorisant l'intégration de la durabilité dans les modes de production, de consommation et de gestion spatiale :
  - **Guides** (Guide des plans verts au Maroc, guide d'exploitation de l'espace public pour une meilleure gestion des déplacements urbains) ;
  - **Référentiels** (Référentiel national d'implantation des activités commerciales, référentiel de bonnes pratiques en matière d'urbanisme durable, référentiel des modes d'aménagement en milieu rural, référentiel de densités et de formes urbaines, référentiel pour l'opérationnalisation des zones ouvertes à l'urbanisation).

- **Normes** (Grille normative des équipements collectifs permettant d'optimiser les surfaces programmées intégrant les principes de proximité et d'accessibilité).
  - **Veille Territoriale** (Le Système Régional d'Information Territoriale, le système d'observation des changements et des dynamiques territoriales des oasis de Tafilalet, Le système d'observation et de collecte de Données sur la Migration Interne, l'Aménagement Numérique des Territoires).
- **Etudes stratégiques, ayant pour objet notamment :**
- La rationalisation de la gestion des ressources, la protection des espaces sensibles et la solidarité spatiale.
  - L'accroissement de l'efficacité globale de l'économie nationale.
  - La gestion des ressources et la conservation du patrimoine.
  - La politique urbaine répondant aux défis urbains par la construction de démarches stratégiques partagées au niveau local (Schéma d'Organisation Fonctionnelle et d'Aménagement de l'aire métropolitaine centrale, Les bipôles Tanger-Tétouan et Fès-Meknès et élaboration des chartes métropolitaines, Stratégie de développement et de promotion des petites villes...etc.).
  - Equité sociale et cohésion territoriale (Territoires, services publics de base et service d'intérêt économique général en milieu rural, Schémas provinciaux de cohérence des services publics (Khouribga et Al Haouz...etc.).
- **Une nouvelle génération de projets urbains opérationnels fondés sur la durabilité (Renouvellement urbain) :** Une opportunité de repenser la ville existante en intégrant les enjeux :
- **Urbanistiques :** la mise en valeur des potentialités urbaines et architecturales existantes face aux mutations économiques et sociologiques.
  - **Economiques :** l'efficacité des villes et l'accueil de nouvelles fonctions sur fond de mondialisation et d'enjeux de métropolisation.
  - **Sociaux :** l'intégration urbaine, la mixité sociale.
  - **Environnementaux :** l'impératif écologique pour optimiser les ressources naturelles, foncières et énergétiques.

### **3. Comment avez-vous affronté les défis de l'urbanisation d'une manière intégrée ?**

Ce Ministère a veillé à intégrer la dimension de développement durable parmi les volets prioritaires de ses stratégies d'intervention, en procédant à :

- Asseoir de nouvelles approches permettant d'appréhender les questions afférentes au développement urbain durable, de définir les différentes actions à mener en termes d'aménagement et de mesures de protection et de mise en valeur, en vue de rehausser la qualité environnementale des territoires ;
- Intégrer la dimension environnementale dans le processus de planification urbaine et de production de l'espace urbain par le lancement de plusieurs projets pilotes, la mise en place des mesures incitatives pour promouvoir le recours aux méthodes et processus prônant l'efficacité énergétique, ainsi que l'élaboration et l'adoption des documents de planification territoriale durable, études sectorielles et études paysagères dans plusieurs villes du Royaume.

L'affrontement des défis de l'urbanisation d'une manière intégrée a nécessité l'adoption d'une logique d'intervention intégrée dont les principes directeurs consistent essentiellement en :

- Lancement d'opérations de développement urbain à grande échelle, intégrées conformes aux normes techniques et environnementales (projet Bouregreg, Casa Anfa, ...) et création de structures dédiées d'aménagement ;

- Rééquilibrage du système urbain par la création des villes nouvelles et de nouveaux pôles urbains intégrés et équilibrés qui répondent aux besoins des ménages en logements, équipements, services,... intégrant les principes de développement durable, et ce pour mieux maîtriser la croissance des zones à forte pressions urbaines (Créations de pôles urbains) ;
- L'amélioration du processus de rattrapage et de réparation urbaine par le biais de nouvelles générations de projets de régénération et revitalisation urbaine comme approche globale et intégrée, visant l'augmentation des potentialités d'accueil des villes par leur mise à niveau urbaine (assainissement, alimentation en eau potable, éradication des foyers d'insalubrité, renforcement des équipements de proximité).
- Politiques sectorielles qui se territorialisent, en évitant la complexité urbaine;
- Démarches de développement urbain axées autour des principes de territorialité, de concertation, de convergence, de contractualisation, d'évaluation et de suivi.
- Le développement des principaux moteurs urbains de la croissance nationale.

#### **4. Quelles sont les structures institutionnelles qui veillent dans votre pays à l'élaboration des politiques, à la planification et à la gouvernance efficace pour une urbanisation durable ?**

Les départements ministériels impliqués directement dans la réalisation de la politique gouvernementale en matière de développement durable :

- Département de l'Intérieur, celui de l'Agriculture et la Pêche Maritime, Département de l'Energie, des mines, de l'Eau et de l'Environnement, et celui de l'Habitat et de la Politique de la Ville ;
- Département de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et ses ramifications régionales et locales (Agences Urbaines et Inspections Régionales) ;
- Collectivités locales ;
- Société civile.

Structures institutionnelles pour le développement durable :

- Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire (CSAT) : Institué sous la présidence du Premier Ministre, ayant pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique nationale en matière l'aménagement du territoire et de développement durable.
- Commission Interministérielle de l'Aménagement du Territoire (CIPAT) : instance issue du CSAT qui a un pouvoir décisionnel pour le suivi et la mise en œuvre des orientations nationales en matière d'aménagement du territoire et du développement durable ;
- Conseil Régional de l'Aménagement du Territoire (CRAT) : instance issue du CSAT, assure la cohérence et le développement durable à l'échelle régionale ;
- Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) : instance proposant des orientations nationales en matière du développement durable.

#### **5. Quelles sont les innovations et les partenariats qui démontrent la capacité de l'urbanisation à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans votre pays ?**

La durabilité de nos villes a exigé l'adoption de nouvelles approches concertées basées sur une compréhension de l'interdépendance complexe et dynamique entre les systèmes économiques, sociaux et environnementaux, ce qui a nécessité d'entreprendre un certain nombre d'actions innovantes, dont notamment :

- Traitement de chaque territoire, selon ses besoins sociaux et ses capacités économiques par l'articulation deux principes: la citoyenneté et l'efficacité économique ;
- la citoyenneté, en matière territoriale, renvoie à l'égalité de traitement des citoyens par les pouvoirs publics, quelle que soit leur localisation avec une couverture intégrale du territoire par les équipements (santé – éducation – communications) et services de base (eau potable électricité) ;
- l'efficacité économique: se traduit spatialement par l'efficacité territoriale globale des grands services publics et des réseaux nationaux de transport, de communication, énergie.
- Le respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ;
- La systématisation des études d'impact environnemental des projets et programmes ;
- Une meilleure gestion des espaces naturels en limitant l'urbanisation au cœur des villes ;
- Intégration de l'efficacité énergétique et économie d'énergie dans les modes d'aménagement et de planification, en favorisant la densification des agglomérations et les transports urbains durables et la promotion du renouvellement urbain comme alternative à l'étalement urbain permettant une exploitation optimale des infrastructures mise en place.

C'est ainsi que le Maroc a engagé un certain nombre de stratégies nécessitant des collaborations et partenariats divers, dont notamment :

- **Stratégie Nationale de Développement Rural** : pour l'amélioration des conditions de vie et d'habitabilité, la valorisation des ressources territoriale (naturelles, culturelles,...) et la création d'un environnement politique et institutionnel propice à favoriser durablement le processus de développement rural.
- **Stratégie Nationale de Développement des Oasis** : visant la protection des écosystèmes, la diversifier l'économie et la promotion de l'emploi ;
- **Croissance verte** : le Maroc s'engage dans une économie verte dans le but est de réduire et d'éradiquer la pauvreté :
  - ✓ Le Maroc par le biais du MUAT (DAT), pilote le FOCUS GROUP sur la Croissance Verte et le Développement Territorial , ayant comme objectif de faciliter le dialogue régional et le partage des bonnes pratiques en matière de croissance verte et de gouvernance territorial ;
  - ✓ Organisation de la première réunion du focus group le 17-12-2010 en collaboration avec le MMSP et le MAEG, en présence des experts de l'OCDE-MENA ;
  - ✓ La promotion des investissements dits « verts » qui vont favoriser une nouvelle dynamique de croissance durable.
- **Agenda 21** : Un processus de planification stratégique participative pour le développement durable du territoire (agenda 21 de Meknès , agenda 21 d'Agadir , agenda 21 de Marrakech).